



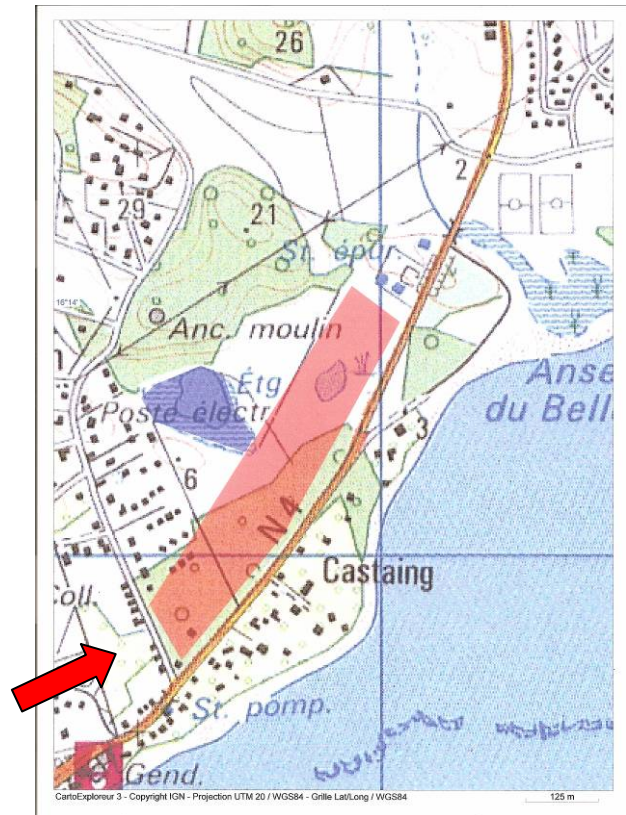
Observations de L'ASFA

L'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles

sur le projet d'urbanisation d'un site naturel à Castaing Sainte-Anne



Situation de la zone concernée par le projet :



La zone concernée est un site naturel :

qui comprend **plusieurs habitats** :

- **Un bois dense de 5 ha.** Des espèces indigènes (galbas, ficus, poiriers, bois couleuvre, catalpa, cachiman cochon...) sont bien représentées. De nombreux spécimens de ce massif forestier sont de belle taille témoignant de leur grand âge.
- **2 étangs naturels dont un étang d'un hectare** (en saison humide) de grande importance pour les oiseaux aquatiques. Cet étang est ceinturé à moitié par des arbres et arbustes. L'ASFA y a recensé **une vingtaine d'espèces d'oiseaux inféodés aux zones humides.**
- **prairie humide et « savane »** pâturée
- **Une frange arbustive** isolant les étangs et la prairie de la Nationale 4 (barrière acoustique et visuelle).



Le site est situé entre 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) : celle des Grands Fonds (limitrophe) et celle de Bois Jolan (à moins d'1 km)

L'étang principal dont les abords vont être déboisés:





L'étang secondaire qui va disparaître !



Le projet d'urbanisation :

Il comprend : la construction d'une zone d'activité, d'un centre commercial et d'une résidence d'habitation **soit une urbanisation sur 7 ha**

Il implique :

- un **déboisement** de toute la frange végétale de Castaing soit **au moins 5 ha**
- un **remblai du bois inondé et de la prairie humide**
- la **disparition d'un étang**
- la **mise à nue de l'étang principal** qui ne sera plus protégé par la frange boisée. L'étang sera alors complètement visible des constructions et de la Nationale ; ce qui fera désertir la majeure partie des espèces d'oiseaux le fréquentant.

Irrégularités réglementaires du projet :

1/ il n'y a **pas d'avis d'enquête publique sur le site**, aucun panneau. La population n'est pas donc au courant du déroulement de l'enquête publique **ce qui est contraire à l'article 12** relatif à la publicité de l'enquête publique de **la loi 83-630 du 1er Juillet 1983** (décret 85-453).

2/ L'avis affiché en mairie n'évoque que le changement du PLU pas le projet d'urbanisation en lieu même (déboisement et constructions multiples)

3/ le dossier ne comprend **aucune étude d'impact sur la faune** (oiseaux, amphibiens reptiles, mammifères) ce qui est pourtant imposé par la **loi 92-3 du 03 janvier 1992 dite «loi sur l'eau »** (décret N 92-245 du 25/02/1993). Seule une étude botanique a été réalisée. De ce fait aucune incidence sur la faune n'est notée et donc aucune mesure compensatoire n'est proposée !

Intérêts du site pour l'avifaune inféodée aux zones humides :

- **L'étang principal est vaste (1 ha) et d'une grande richesse trophique en poissons** au vu de la densité d'oiseaux piscivores sur le site (grandes aigrettes, balbuzards pêcheurs, grèbes à bec bigarré, sternes, grands hérons, pélicans, mouettes, martins pêcheurs, ...)
- **Une bordure boisée dense s'étend sur la moitié de l'étang** constituant des zones de repos, dortoir et/ou de nidification
- Bois inondé, prairie humide, étangs, taillis, arbustes et bois xérophiles constituent un ensemble de biotopes diversifiés précieux pour l'avifaune.



Grandes aigrettes et Aigrettes neigeuses utilisant la couronne d'arbres bordant l'étang comme reposoir et dortoir

- **Les étangs sont isolés** visuellement et acoustiquement de la route N 4 par une couronne dense d'arbres et arbustes
- **le site est à proximité (300 m) de la mangrove de L'anse du Belley - Bois Jolan et jouxte la ZNIEFF des Grands Fonds** (bois et forêt xéro-mésophile). Il est en continuité écologique avec ces 2 habitats.
- Il connaît une **faible fréquentation humaine** (faible dérangement des oiseaux)

Une biodiversité exceptionnelle

Depuis plusieurs années les ornithologues de L'ASFA suivent régulièrement les populations fréquentant le site. Il s'avère que L'étang de Castaing est un biotope exceptionnel pour l'avifaune du sud est de la Grande-Terre. La richesse trophique et la situation de l'étang font qu'il abrite une **biodiversité en oiseaux des zones humides exceptionnelle sur la zone en termes de nombre d'espèces différentes et de densités d'individus.**

Au moins une vingtaine d'oiseaux inféodés aux zones humides ont déjà été observés sur cet étang. Il s'agit d'oiseaux sédentaires nicheurs ou de migrateurs réguliers ou encore d'oiseaux erratiques très rarement observés en Guadeloupe comme le superbe Ibis falcinelle. Les parties arborées et arbustives du site abritent en plus une trentaine d'espèces d'oiseaux.

- **Le site concerné par le projet abrite donc au moins cinquantaine d'espèces d'oiseaux.**
- **Certaines espèces sont présentes en grande densité** (aigrettes neigeuses, grandes aigrettes, gallinules poules d'eau, hérons verts, sternes...) ce qui témoigne de la richesse trophique de l'étang principal.
- **Plusieurs espèces sont nicheuses sur le site** certaines sont considérées comme des nicheuses rares en Guadeloupe (Erismature rousse, foulques).
- **Une grande partie des espèces présentes sont peu communes** en Guadeloupe car localisées, inféodées aux zones humides (lagunes, marais, étangs en eau libre).
- La très grande majorité des espèces présentes sur le site sont **protégées par la loi (Arrêté ministériel du 17 février 1989).**
- Le site est d'une telle richesse qu'il a été retenu pour le **tournage de 2 émissions « N comme Nature »** consacrées aux oiseaux des zones humides (production *Exterieur jour*) diffusées à plusieurs reprises sur RFO télévision.

Liste des oiseaux observés sur ou abords de l'étang principal* :

Nom commun	Nom latin	Nom créole	statut en Guadeloupe	statut sur l'étang
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	aigrette	nicheuse sédentaire,	Repos, alim
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	gran crabié blan	migratrice régulière Peu commune	repos, alim
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>	kio	nicheur sédentaire	nicheur sédentaire
Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	kio jaune	nicheur sédentaire Peu commun	nicheur sédentaire

Grand héron	<i>Ardea herodias</i>	crabié radar	migrateur peu commun	alim, repos
Aigrette bleue	<i>Egretta caerulea</i>	héron bleu	migratrice Peu commune à rare	alim, repos
Héron garde-bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	kio blanc pik bœuf	sédentaire régulier	alim, repos
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>		très rare, erratique	alim, repos
Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>	plongeon	nicheur sédentaire	sédentaire, nicheur
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	poule d'eau	nicheuse sédentaire régulière	sédentaire nicheur
Foulque d'Amérique	<i>Fulica americana</i>	Poule d'eau à cachet blanc	nicheur, sédentaire Peu commune	nicheur
Foulque à cachet blanc	<i>Fulica caribaea</i>	Poule d'eau à cachet blanc	nicheur, sédentaire menacé Peu commune	nicheur?
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>		Nicheur rare Peu commun	nicheur
Erismature routoutou	<i>Nomonyx dominica</i>	routoutou	Nicheur peu commun	nicheur
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	sarcelle	migrateur	alim, repos
Petit fuligule	<i>Aythya affinis</i>		Migrateur rare	alim, repos
Martin pêcheur d'Amérique	<i>Megaceryle alcyon</i>	pie, martin pêcheur	Migrateur peu commun	alim, repos
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	gigli montagne	migrateur régulier Peu commun	en pêche
Sterne royale	<i>Sterna maxima</i>	mauve	migrateur nicheur(SB)	en pêche
Pélican brun	<i>Pelecanus occidentalis</i>	grand gosié	sédentaire nicheur rare	dortoir, pêche, en colonie
Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>	mauve tête noire	migrateur	Pêche, repos en groupe

Quelques oiseaux remarquables observés sur l'étang de Castaing :

Le Balbuzard pêcheur grand rapace de 1,30 à 1,80 m d'envergure (migrateur régulier, peu commun)



La Grande Aigrette (migrateur régulier, peu commun)

En densité exceptionnelle : nous avons compté jusqu'à 29 individus sur l'étang principal !
Une densité qui à notre connaissance n'est constatée que sur le marais de Port Louis.



Le Grand héron (migrateur régulier, peu commun)



L'Aigrette neigeuse (sédentaire)



L'Aigrette bleue (migrateur, peu commun)



Héron vert (« kio ») (sédentaire, nicheur sur le site)



Grèbe à bec bigarré (sédentaire, nicheur sur site)



Gallinule Poule d'eau (sédentaire nicheur sur site, jusqu'à 72 observés sur l'étang)



Foulque à cachet blanc (peu commun, nicheur rare, espèce vulnérable)



Foulque d'Amérique (peu commun, nicheur rare, nicheuse sur le site)



Erismature rousse (nicheur rare en Guadeloupe ! **nicheur sur le site**)



Erismature routoutou (nicheur, peu commun)



Sarcelles à ailes bleues (migrateur régulier)



Martin pêcheur d'Amérique (migrateur régulier, peu commun)



Très rarement noté en Guadeloupe, un **ibis falcinelle** a déjà été observé sur l'étang principal



A certaines périodes de l'année l'étang héberge une colonie de **Pélican bruns** (*Pelecanus occidentalis*) une espèce considérée menacée en tant que nicheur dans les Petites Antilles, très rarement nicheur en Guadeloupe !



Nous avons observé jusqu'à **une vingtaine d'individus sur l'étang** s'adonnant à des parties de pêche, de répétitions assidues à la pêche synchronisée, à des scènes de toilettage minutieux, ou simplement au reposquasi toute la vie de pélican est observable du bord de l'étang ! Il s'agit principalement de pélicans immatures (moins de 3 ans). Ils profitent de la richesse de cet étang en poissons, de la quiétude du site et de sa proximité avec le littoral et la mangrove de Bois Jolan. Nous avons en effet observé que les pélicans font des allers-retours entre l'étang principal et la plage de l'anse du Bellay. La colonie utilise la bordure arborée de l'étang comme reposoir et dortoir en toute sécurité. L'étang de Castaing semble remplir les conditions pour accueillir une petite colonie nicheuse.



➤ **Autres oiseaux observés sur le site *** (prairie humide, taillis, bosquets, bois xérophiles) :

Bihoreau violacé (crabié bwa), Coulicou masqué (coucou manioc), Crécerelle d'Amérique (gligli), Hirondelle des Antilles, Tyran gris (pipirit), Grive des savanes, Paruline jaune (ti jaune), Quiscale merle, Ani à bec lisse, Sporophile rouge-gorge, Sporophile à face noire, Sucrier à poitrine jaune, Elénie siffleuse, Saltator gros bec (grive gros bec), Colibri huppé (foufou), Colibri falle vert, Tourterelle à queue carré, Tourterelle à queue noire (ortolan), Viréo à moustache ...



**Inventaire non exhaustif issu des observations réalisées par les naturalistes de l'ASFA (Béatrice Ibéné, Maurice Mahieu, Pierre Garnier, Isabelle Houlemare, Céline Etzol).*

NB : D'autres associations naturalistes (AMAZONA, AEVA) ont également réalisé des inventaires qui compléteront sans doute nos données notamment concernant les espèces de *limicoles*.

➤ **Chiroptères :**

Nous n'avons pas encore réalisé d'inventaires de **Chiroptères** sur ce site. Toutefois, la présence d'essences appréciées et disséminées par des chauves-souris frugivores (figuiers, galbas, amandiers,...) laisse à penser qu'il pourrait abriter plusieurs espèces. Il est probable que des espèces insectivores chassent sur le site. De même, la présence de la spectaculaire chauve-souris pêcheuse *Noctilio leporinus* quasi-inféodée aux zones humides est à rechercher sur l'étang.

Impact redouté du projet sur l'avifaune

- **perte de site de nourrissage et de repos** de plusieurs espèces sédentaires et migratrices inféodées aux zones humides dont le vulnérable Pélican brun.
- **perte de site de nidification** pour certaines espèces inféodées et sensibles comme l'Erismature rousse (nicheuse très rare en Guadeloupe) ou la Foulque à cachet blanc (foulque caribéenne) et le Petit blongios, espèces nicheuses peu communes et vulnérables.
- **réduction de la biodiversité du site et du sud Grande-Terre**: dérangement des espèces sensibles les dissuadant de fréquenter l'étang pour se nourrir, se reposer, dormir ou nidifier.
- **altération de la qualité de l'étang principal** (déblais des travaux, pollution, ...) induite par les travaux et l'urbanisation mitoyenne.
- **perte d'habitat** pour l'avifaune terrestre

*Si le projet devait malgré tout se finaliser un **corridor boisé isolant au moins l'étang** des travaux et de la future « zone à urbaniser », pourrait diminuer l'impact sur les oiseaux fréquentant l'étang.*

Une alternative : un enjeu de développement durable et d'écotourisme !

Le site accueille une avifaune si riche qu'il serait possible de **valoriser cette biodiversité** en la faisant découvrir aux scolaires, au grand public et touristes tout en respectant son intégrité et la quiétude nécessaire aux animaux sauvages.

Il serait par exemple possible d'y installer un **observatoire ornithologique** discret permettant l'observation des oiseaux dans leur milieu naturel à l'instar d'autres zones humides ainsi valorisées (Marais de Port Louis, Lagune de Saint-Félix Gosier, ...).



En conclusion, L'ASFA :

- **s'oppose** fermement au projet d'urbanisation de la zone de Castaing qui portera atteinte à la biodiversité de la région du Sud Grande-Terre.
- demande aux autorités concernées de **faire respecter la législation en vigueur en faisant réaliser une étude d'impact sérieuse sur la faune** comprenant l'avifaune, mais aussi l'herpétofaune et les chiroptères.
- demande une **prolongation de l'enquête publique** et que sa tenue soit annoncée à la population, notamment par un affichage en bordure du site (Nationale), comme l'exige la réglementation
- propose aux autorités compétentes et au maître d'ouvrage **une réelle concertation** avec les associations.

La Présidente de l'ASFA,

Béatrice Ibéné

- Membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Membre de la Commission Départementale des sites, perspectives et paysages
- Membre du Groupe de travail Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH /DIREN) en qualité de spécialiste des espèces menacées.
- Membre du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune sauvage
- Membre du Comité Départemental de Protection Animale
- Membre assesseur du *Gobal Amphibian Assesement* de la Commission de Sauvegarde des Espèces de l'Union mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour les îles de la Caraïbe.

Pour tout contact à ce sujet :

Tel : 0690 64 67 00

Email : lasfa@wanadoo.fr

Crédits photos : Céline Etzol, Béatrice Ibéné,
Pierre Garnier, Maurice Mahieu, Jérôme Oster